



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 110197

Texte de la question

M. Léon Vachet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les méthodes d'apprentissage de la lecture dans les classes de CP. La circulaire du ministère de l'éducation nationale du 3 janvier dernier demande aux professeurs des écoles et aux instituteurs de ne plus utiliser les méthodes d'apprentissage de la lecture à départ global. Les parents d'élèves approuvent presque unanimement cette décision. Or, depuis la rentrée scolaire, de nombreux parents d'élèves font part de leur étonnement et de leur déception de ne pas voir la réforme s'appliquer sur le terrain. Il semblerait même que des enseignants appliquant la méthode syllabique sont victimes de pression de la part de leur hiérarchie. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que l'apprentissage de la lecture se fasse au CP par la méthode syllabique.

Texte de la réponse

L'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots conduisant à leur compréhension. Ces principes ont été réaffirmés par la circulaire du 3 janvier 2006 « Apprendre à lire », puis par l'arrêté du 24 mars 2006 qui modifie les programmes de l'école. Les maîtres sont donc tous amenés à conduire, sans attendre, un enseignement structuré du déchiffrement qui, pour être efficace, s'appuie sur les compétences développées à l'école maternelle. Ces instructions ne négligent toutefois pas la dimension de la compréhension : « le but de la lecture est d'accéder au sens précis des mots, puis des phrases, puis des textes... ». Afin de garantir un enseignement structuré et progressif au cours du cycle des apprentissages fondamentaux, et singulièrement en classe de CP, des outils de formation ont été développés sous forme d'un guide thématique et d'un DVD diffusés dans toutes les écoles. Un suivi attentif de la mise en oeuvre de ces instructions est réalisé par les recteurs et les corps d'inspection qui sont en charge de la formation continue des maîtres. Un rapport de l'inspection générale vient d'être publié sur ce sujet. Il est en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110197

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11740

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2168